

Conseil d'administration *Séance du 21 mai 2013*

Présents

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil,
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,
M. David Alis, représentant de M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes I.

Mme Anne Cammilleri, Professeure des Universités,
Mme Christine Petr, Professeure des Universités,
M. Lionel Honoré, Professeur des Universités,
M. Erik Neveu, Professeur des Universités.

M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur des études,
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,
M. Bruno Tilly, Maître de conférences.

Mlle Margot Godart, élève de l'IEP,
M. Benoît Marbotte, élève de l'IEP,
Mlle Marie Robin, élève de l'IEP.

Mme Corinne Diverrès, représentante des personnels.

Représentés

M. Jean-Claude Casanova, Président de la Fondation Nationale des Sciences Politiques,
Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'ENA,
M. Jean-François Verdier, Directeur Général de l'Administration et de la Fonction Publique
Mme M.P. Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Louis Tourenne, Président du Conseil général d'Ille-et-Vilaine,
M. Gilles Richard, Professeur des Universités,
Mme Christine Petr, Professeure des Universités, à partir de 18h35
M. Lionel Honoré, Professeur des Universités, à partir de 18h30
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences,
M. Maxence Huguenot, élève de l'IEP,
Mlle Victoria Liberatore, élève de l'IEP,
M. Timothée Cantard, élève de l'IEP,
M. Maxime Sourdin, élève de l'IEP.

Membres ayant voix consultative

Mme Valérie Mercier, Secrétaire générale de l'IEP,
M. Bruno Gattepaille, Secrétaire général adjoint de l'IEP,
M. André Nguyen, Chargé de mission.

Proposition de CR du CA du 21 mai 2013

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h05 et donne lecture des différentes procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Jean-François Verdier	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Jean-Claude Casanova	Mme Anne Nicolas
Mme Marie-Pierre Rouger	Mme Anne Nicolas
M. Marcel Rogemont	M. Louis-François Le Glass
M. Olivier Bonsart	M. Louis-François Le Glass
M. Guy Cathelineau	M. David Alis
M. Gilles Richard	M. Erik Neveu
Mme Christine Petr	M. Erik Neveu à partir de 18h35
M. Lionel Honoré	Mme Anne Cammilleri à partir de 18h30
Mme Claire Toupin-Guyot	Mme Audrey Lebois
M. Florent Aubry-Louis	M. Pablo Diaz
M. Maxime Huguenot	Mlle Margot Godart
M. Timothée Cantard	Mlle Marie Robin
Mlle Victoria Liberatore	M. Benoît Marbotte
Maxime Sourdin	M. Benoît Marbotte

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2013

M. Denby-Wilkes met aux voix le procès-verbal de la séance du 27 mars 2013.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins une abstention.

II - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch indique d'abord que l'IEP disposera désormais d'un siège au Conseil d'administration de l'Université européenne de Bretagne (UEB). Le directeur de l'IEP de Rennes remplacera le représentant de l'Université Pierre et Marie Curie. Il sera présent aux côtés de trois Grandes Ecoles : l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI), SUPELEC et l'Ecole nationale supérieure de techniques avancées (ENSTA) Bretagne de Brest. L'IEP pourra ainsi accéder plus aisément aux informations relatives à l'enseignement supérieur breton et participer activement aux évolutions en cours du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche rennais et breton. Le prochain CA de l'UEB est prévu le 27 mai prochain.

M. Le Floch évoque ensuite le dispositif de titularisation des contractuels mis en place dans le cadre de la loi Sauvadet du 12 mars 2012. Cette loi prévoit que, par dérogation au principe du concours, des modes de recrutement réservés valorisant les acquis professionnels sont ouverts durant quatre ans à compter de la publication de la loi. M. Le Floch propose dans le cadre du renforcement de la politique de promotion interne l'application de ce dispositif à deux agents qui travaillent depuis plusieurs années dans l'établissement.

M. Le Floch signale, par ailleurs, que le concours commun à la différence des années précédentes sera organisé un samedi, le 25 mai 2013. Il note la diminution du nombre de candidats : un millier en moins par rapport à 2012. Trois facteurs semblent expliquer ce recul. En premier lieu, le choix d'un nouveau calendrier : les épreuves écrites ont été avancées au mois de mai pour suivre le dispositif « Admission post bac » (APB). La liste des admis sera publiée avant la clôture du dispositif APB. Elle permettra aux candidats de s'orienter vers une autre filière en cas d'échec au concours. En deuxième lieu, les difficultés d'adaptation des lycéens en section scientifique au programme d'histoire (absence d'enseignement de la discipline en classe terminale). En dernier lieu, les conséquences de la nouvelle répartition géographique des candidats, destinée notamment à pallier le surplus de candidats à Rennes en 2012 et qui se traduisent par la convocation de postulants franciliens à Toulouse ou Aix-en-Provence.

Enfin, M. Le Floch informe le CA que le Président de l'Université de Paris-Est Créteil (UPEC) qui a rencontré pour la première fois les six directeurs du réseau, souhaite intégrer le réseau des Six IEP. Le MESR semble confirmer ce projet.

Sur l'invitation de M. Le Floch, M. Alis, vice-président de l'Université de Rennes 1, revient sur la politique de site à Rennes. Il souligne les enjeux régional et local. Face à la coordination régionale, il souhaite que les Universités et les Grandes Ecoles adoptent ensemble une politique plus offensive sur le plan local à l'instar d'autres universités comme Bordeaux ou Aix-en-provence. A cet effet, il suggère d'engager une réflexion sur les synergies qui pourraient se développer entre les différentes structures universitaires rennaises et Rennes Métropole. Il est persuadé que la restructuration sur le plan local impactera le niveau régional. A cet effet, M. Alis souligne la mise en place de groupes de travail et l'organisation de bilans d'étapes avant la fin de l'année.

M. Denby-Wilkes demande quelles sont les modalités particulières des contributions.

M. Alis répond qu'il existe en matière de recherche des plates-formes communes entre établissements rennais. Il rappelle aussi l'identité des campus rennais et l'importance des double-parcours. Il évoque enfin le rôle du centre de mobilité internationale (CMI) pour l'accueil des étudiants étrangers. Il souhaite la présence de l'IEP dans les groupes de travail : l'établissement devrait trouver son compte en termes d'innovation et de proposition.

M. Neveu souligne l'enjeu d'une politique de site, mais il observe que c'est un chantier qui traîne depuis trente ans. Par ailleurs, il appréhende la logique en cours.

M. Alis rappelle qu'il existait sur le plan régional des pôles de recherches de l'enseignement supérieur (PRES) qui permettaient de regrouper des projets d'investissements d'avenir portés par plusieurs établissements. Il précise que Rennes est aujourd'hui la septième ville universitaire de France (hors Paris). La communauté universitaire rennaise attend de la

métropole une plus grande visibilité et une ambition plus affichée sur l'attractivité universitaire.

Mme Petr souhaite des précisions sur la participation de l'IEP.

M. Le Floch s'interroge sur l'attractivité universitaire et les difficultés liées à sa définition : à quel niveau doit-on la définir ? Se définit-elle de manière comparable dans le cadre d'une université ou d'une Grande Ecole ? En tout état de cause, il observe que les Grandes Ecoles participent à la mise en place de partenariats en commun pour renforcer l'attractivité du territoire. A la différence de l'Université, il rappelle que l'IEP, comme la majorité des grandes écoles, sont des établissements de taille modeste qui ne disposent pas de ressources humaines suffisantes pour participer aux nombreuses réunions auxquelles ils sont conviés.

M. Alis indique que certaines grandes écoles conduisent une réflexion sur la politique de site sous le double aspect local et régional ; c'est le cas de l'antenne de l'Ecole normale supérieure (ENS) de Cachan en passe de devenir une école de plein exercice.

M. Le Floch déclare qu'il n'est pas hostile à cette politique de site dès lors qu'elle fera la preuve de son efficacité et que les projets seront privilégiés aux structures.

III – MESURES REGLEMENTAIRES ET PRATIQUES

1 – VOTE SUR LA DECLARATION D'INTENTION ENTRE LES SIX IEP DU RESEAU ET L'UNIVERSITE DE PARIS DAUPHINE

M. Le Floch indique au préalable que cette déclaration d'intention s'inscrit dans le cadre de la politique de coopération entre le réseau des Six et d'autres établissements universitaires. Le réseau a été contacté par le Président de l'Université de Paris-Dauphine (UPD) qui souhaite coopérer avec le réseau des Six. Il y aura, au mois de juin prochain, l'annonce par les partenaires d'une déclaration d'intention sur ce qu'ils envisagent d'entreprendre. M. Le Floch précise que la déclaration n'emporte aucune conséquence sur le plan pratique. Son adoption par le CA débouchera sur des rencontres de travail articulées autour de trois projets.

- Le premier concerne les centres de préparation aux concours de l'ENA (CPENA). Les CPENA des IEP de régions sont aujourd'hui engagés dans une phase de structuration. L'UPD constituera un point d'attache pour les CPENA. Ainsi, les préparateurs pourraient suivre avec profit, 15 jours par an, des séminaires et conférences de haut niveau.

- Le deuxième concerne la possibilité pour les étudiants de l'UPD, et réciproquement, de s'insérer dans le cursus universitaire du réseau des Six.

- Le troisième prévoit la possibilité pour les étudiants des IEP du réseau de s'inscrire en licence d'économie mathématique à Paris-Dauphine ainsi que dans une formation de Master 2 qui ne serait pas assurée à l'IEP.

M. Le Floch souligne le fait que l'UPD est allée chercher le réseau des Six. Le choix volontaire de cette université prestigieuse illustre le rayonnement et l'essor du réseau des Six.

M. Honoré souscrit totalement au projet de mutualisation. Il s'interroge sur l'articulation future avec la section EcoFi. Il renouvelle sa proposition de mutualiser le Master MOP dont il est le responsable y compris avec l'UPD.

Mme Cammilleri demande s'il est prévu que la section service public (SP) puisse recourir à la mutualisation avec l'UPD.

M. Le Floch répond par l'affirmative.

M. Neveu se déclare également favorable au projet de mutualisation. Ce projet est d'autant plus intéressant que le futur partenaire, Paris-Dauphine, a préféré les IEP de provinces à l'IEP de Paris et s'engage clairement à travailler aux côtés des premiers. Il émet une mise en garde sur la CPENA : les étudiants de l'UPD ne devraient pas passer devant ceux des IEP du réseau des Six au concours de l'ENA.

La déclaration d'intention est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

2 – VOTE SUR LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'INSTITUT DU SERVICE CIVIQUE (ISC) ET L'IEP DE RENNES

M. Le Floch précise au préalable que la version adoptée par les autres IEP entraîne une modification au début de la page 3, dans le quatrième point.

A la place de « L'Institut d'études politiques de Rennes s'engage à réserver chaque année 10 places... », il convient de lire : « L'Institut d'études politiques de Rennes s'engage à proposer un maximum de 5 places chaque année ».

M. Le Floch indique que le texte est issu d'une réflexion avec Martin Hirsch qui avait contacté le Réseau des Six il y a plus d'un an. La première réunion de travail s'est tenue à Paris en mai 2012. Le texte présenté par l'ISC vise à redonner une chance à des jeunes qui sont sortis du cursus scolaire ; s'ils révèlent pendant leur service civique un fort potentiel (facilité d'adaptation, capacité d'initiative, sens des responsabilités, leadership), ils pourront accéder à des parcours de formation leur permettant de valoriser ce potentiel. Le texte veille également à assurer aux IEP la maîtrise totale de la sélection des candidats. La convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Mme Diverrès demande si l'intégration des étudiants potentiels s'effectuera seulement en 1A.

M. Le Floch indique que l'insertion n'est pas limitée à la première année. Le choix sera déterminé en fonction du niveau universitaire des candidats potentiels.

Mme Cammilleri souhaite des précisions sur le jury de sélection.

M. Le Floch répond qu'il sera mis en place par l'IEP.

Mme Diverrès pose la question de la mise en place des parrainages stipulée dans la convention.

M. Le Floch indique que les modalités d'application seront précisées ultérieurement. La préoccupation de l'IEP était de veiller à conserver le contrôle sur l'entrée des nouveaux élèves.

M. Denby-Wilkes donne son avis. Il considère que cette convention fait partie intégrante de la politique d'ouverture de l'établissement. C'est une contribution supplémentaire originale à la politique de démocratisation. Il estime que le cadre est « suffisamment bordé » pour tenter l'expérience. C'est une opportunité à saisir.

M. Diaz précise que le débat a déjà eu lieu au sein des commissions pédagogiques. Un consensus s'est dégagé sur l'admission d'un nombre limité d'élèves et sur la participation nécessaire de l'IEP à la présélection rigoureuse des dossiers des candidats potentiels.

La convention est adoptée à l'unanimité.

3 – VOTE SUR LA CHARTE DOCUMENTAIRE DU CENTRE DE DOCUMENTATION

M. Le Floch souligne l'excellent travail fourni par le service de la bibliothèque. A cet égard, il tient à remercier l'implication d'Hélène Daniel et tout le personnel du centre de documentation.

La charte documentaire est adoptée à l'unanimité

4 – VOTE SUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONCOURS COMMUN D'ACCES EN 2^{ème} ANNEE ENTRE LES SIX IEP DU RESEAU

En préambule, M. Le Floch déclare qu'il s'agit d'un vote de principe sur la création d'un concours d'accès en 2A commun aux 6 IEP. Aussi, aucun document n'a été distribué aux administrateurs. Il observe que la notoriété du réseau des Six repose, pour l'essentiel, sur l'attractivité de la voie d'accès du concours commun d'entrée en 1A. Du même coup, les autres voies d'accès à l'IEP (en 2A ou 4A) sont largement méconnues du public. En outre, l'hétérogénéité des procédures d'entrée proposées par les IEP ne favorise pas la circulation, ainsi que la clarté de l'information. Dans ces conditions, le réseau des Six souhaite étendre les voies d'accès du concours commun en 2A et 4A.

C'est le concours commun d'entrée en 2A qui est aujourd'hui proposé au CA. Actuellement, le concours d'entrée en 2A à l'IEP de Rennes est réservé aux étudiants titulaires d'un Bac +2. Avec le futur concours commun, il est prévu de présenter sa candidature en 2A à Bac +1. Ainsi, à partir de Bac +1, un candidat pourra présenter sa candidature au concours commun d'entrée en 1A et au concours commun d'entrée en 2A. Les cinq autres IEP du réseau appliquent déjà cette procédure. M. Le Floch rappelle néanmoins que, dans la pratique, la charge de travail, nécessaire à la préparation des concours, sera telle qu'elle ne permettra pas vraiment à un candidat de tenter les deux voies d'accès avec des chances qui seraient équivalentes à celles qu'il aurait s'il tentait un seul des deux concours.

Les épreuves du concours commun de 2A seront calquées sur celles du concours de 1A avec une épreuve écrite portant sur deux thèmes de questions contemporaines différents de ceux proposés en 1A, une épreuve de langue à choisir entre l'anglais, l'espagnol, l'allemand ou l'italien et une épreuve à option à choisir entre l'histoire, l'économie, la science politique, la sociologie ou le droit constitutionnel. Des informations supplémentaires seront fournies à la rentrée 2014.

M. Le Floch souligne que, même si le principe n'est pas voté, l'IEP de Rennes participera au concours commun car le service informatique de l'établissement est au cœur du dispositif. A cet égard, il rappelle que le réseau des Six finance un poste d'informaticien pour la mise en place de l'interface en vue notamment d'éviter les multi-candidatures.

Mme Diverrès rappelle la particularité de Rennes en ce qui concerne les lycées conventionnés.

M. Le Floch répond que, si le concours est adopté, peu de places seront à court terme proposées au concours commun de telle sorte que les lycées conserveront un contingent de places suffisant.

Mme Nicolas pose la question du fonctionnement de la répartition des lauréats du concours.

M. Le Floch déclare que le système retenu sera le même que pour le concours commun d'accès en 1A.

M. Diaz précise que le nombre de candidats s'élève pour le moment à 2500 pour 250 places

Le projet est adopté à l'unanimité.

5 – VOTE SUR LA REPARTITION DES PRIMES D'ADMINISTRATION DU PERSONNEL DE DIRECTION

M. Le Floch précise que le budget de l'IEP prévoit une ligne destinée au versement des primes d'administration à l'équipe de direction. Il rappelle que leur répartition est votée en CA et que la somme totale s'élève à 9 000 €.

Eu égard à la charge considérable liée à l'exercice de leurs fonctions administratives et compte tenu de leur forte implication dans l'accomplissement de leurs missions, M. Le Floch considère justifiée l'attribution des primes au directeur des études et à la directrice des relations internationales.

Par suite, il propose de procéder à l'attribution des primes selon une clef de répartition égale à deux tiers et un tiers. La somme de 9 000 € est répartie comme suit :

- 2/3 vont à M. Pablo Diaz, directeur des études et directeur adjoint,
- 1/3 va à Mme Dominique Maliesky, directrice des relations internationales.

M. Marbotte regrette le manque d'informations sur le fonctionnement du service des relations internationales (RI). Il cite le fait que la directrice des RI ne soit plus membre du CA. Il note aussi le contraste entre les réunions nombreuses de la commission des bourses de mobilité

internationale et l'absence de réunion de la commission des RI qui a vocation à informer le CA sur l'action du service.

M. Le Floch indique que l'information sur la marche du service des RI est délivrée directement aux étudiants, et qu'elle sera complétée par un chapitre spécifique qui sera présenté dans le premier rapport d'activité au début de l'année 2014.

M. Denby-Wilkes relève que le CA dispose de la faculté d'inviter la directrice des RI selon les thématiques inscrites à l'ordre du jour.

La répartition des primes d'administration du personnel de direction est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

6 – VOTE SUR LES FONCTIONS ADMINISTRATIVES OUVRANT DROIT A LA PRIME « NBI » POUR 2013-2014

M. Le Floch précise que l'IEP bénéficie d'une allocation modeste de 40 points attribuée par l'Université de Rennes 1. Obéissant au principe du « roulement », ces points sont attribués à deux services différents chaque année. Cette année, les primes sont affectées à deux postes selon la répartition proposée par le comité technique d'établissement et soumis au CA :

- 20 points à la fonction « Responsable du Centre de documentation » ;
- 20 points à la fonction « Assistance au service insertion et relations professionnelles » (SIRP).

M. Gattepaille précise qu'il s'agit d'une prime de 100 € environ.

M. Le Floch tient à souligner l'implication des deux personnes qui occupent les fonctions précitées : Hélène Daniel, responsable du Centre de documentation, très engagée dans l'accomplissement de sa mission depuis le départ de Marie-Claire Sabin et Anna Pellé du SIRP.

Les fonctions administratives ouvrant droit à la prime « NBI » pour 2013-2014 sont votées à l'unanimité.

IV – PEDAGOGIE

VOTE SUR LES MAQUETTES PEDAGOGIQUES DU DIPLOME DE LA 1A A LA 5A

M. Diaz commente la maquette. Il indique les changements mineurs intervenus par rapport aux enseignements proposés dans la maquette précédente.

M. Marbotte déplore la suppression du seul cours de marketing proposé en option qui permettait aux élèves de la section EcoFi de préparer utilement leur spécialisation.

Mme Petr déclare qu'il s'agissait d'un cours trop particulier. Elle évoque le nouveau cours qu'elle assurera en quatrième année, centré sur la culture et les industries créatives. Elle redoute cependant les tensions potentielles dans l'emploi du temps avec le cours de politique culturelle. Elle souhaite qu'on n'oblige pas les étudiants à choisir entre ces deux cours.

M. Diaz indique que pour le moment il n'y a pas d'intervenant pour assurer le cours de politique culturelle.

Mme Petr propose, dans ces conditions, que son cours se déroule au 1^{er} semestre et pas au 2^{ème} semestre et qu'il soit suivi au semestre suivant par le cours de politique culturelle assuré, le cas échéant, par le nouvel intervenant

M. Diaz souligne que le titre du cours peut changer après le recrutement d'un nouvel enseignant.

M. Neveu évoque le seuil théorique de 15 étudiants, condition minimum pour tenir un cours. Si cette règle est intelligible, elle devrait s'appliquer avec doigté.

M. Marbotte pointe sur la maquette de 2A l'enregistrement d'une conférence de méthode partagée entre le droit administratif et le droit européen. Cette inscription contredirait les allégations de Mme Camilleri selon lesquelles une telle conférence serait impossible à mettre en place.

Mme Camilleri est surprise de l'inscription d'une conférence de méthode de droit européen sur la maquette de 2A.

M. Denby-Wilkes pense que la question ne concerne pas directement la maquette pédagogique mais plutôt le contenu du cours. Aussi, il propose de passer au vote et d'aborder de nouveau ce point dans le cadre des questions diverses.

Sous réserve de la prise en compte des observations de Mme Petr par M. Diaz, les maquettes sont adoptées à l'unanimité.

V – VIE ETUDIANTE

VOTE SUR DEMANDE DE DOMICILIATION D'ASSOCIATION ETUDIANTE

M. Le Floch informe qu'il a reçu le 11 avril 2013 une demande de domiciliation d'une association dénommée « Mouvement Germinal ». Cette association qui se réclame de la gauche dans sa diversité souhaite organiser des débats, des conférences et des tables rondes sur des thèmes d'actualité et avec la participation éventuelle de personnalités locales et syndicales.

M. Le Floch n'émet aucune objection quant à l'hébergement de cette association à l'IEP.

La demande de domiciliation de l'association « Mouvement Germinal » est adoptée à l'unanimité.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. Marbotte note l'inscription d'une conférence de méthode en droit européen en 2A dans la plaquette pédagogique. Il s'interroge sur la raison de cette inscription en contradiction avec les propos que lui aurait tenu Mme Cammilleri selon lesquels il était impossible d'envisager la mise en place d'une conférence de méthode en droit européen sans nuire au volume horaire des cours de droit administratif.

Mme Cammilleri comprend le besoin d'une conférence de méthode en droit européen mais elle confirme les propos qu'elle a tenus sur l'impossibilité de sa mise en place. Elle propose l'offre bénévole d'un cours supplémentaire de droit européen consacré à des points de méthode et deux conférences de méthodes assurées par un ATER aux élèves de la section SP.

Mme Lebois souhaite l'inscription lors d'un prochain CA d'un point sur la recherche scientifique.

M. Neveu propose d'inviter le président de la commission scientifique de l'établissement pour en discuter.

Mlle Godart souhaite connaître la date prévue pour la prochaine formation destinée aux nouveaux responsables d'associations. Elle rappelle qu'une formation a été assurée en mai 2012 mais sans retour sur expérience.

M. Diaz déclare que rien n'est prévu pour le moment.

M. Marbotte observe que les étudiants des sites de Caen et de Rennes n'ont pas composé sur le même sujet. Cette situation ne lui semble pas équitable.

M. Denby-Wilkes souligne qu'il convient de veiller à la bonne application des règles internes.

M. Neveu considère en matière d'examen qu'il faut pour une même matière proposer un sujet unique. Il souligne la dissonance entre ce qui est annoncé et ce qui est appliqué.

M. Denby-Wilkes remercie les membres du CA et clôt la séance à 18h40.